

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU 11 SEPTEMBRE 2018**

À une assemblée générale des parents de l'école secondaire des Pionniers dûment convoquée et tenue à l'école secondaire des Pionniers, 1725, boulevard du Carmel, Trois-Rivières, ce **onzième jour du mois de septembre deux-mille-dix-huit** à dix-neuf heures :

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le directeur, monsieur Jonathan Bradley, souhaite la bienvenue à tous les parents et présente les membres de la direction adjointe présents à l'assemblée. En ce début d'année, l'école secondaire des Pionniers a accueilli 1658 élèves.

**2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE**

Il est proposé par MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON que MADAME CLAUDIA LÉGARÉ POISSON agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par MADAME MARIANNE PAUL que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Il est proposé par MADAME JOANNE BÉCHARD d'adopter le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 12 septembre 2017 tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Monsieur Sébastien Turgeon présente le rapport annuel contenant le bilan des activités du conseil d'établissement.

## **6. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS**

Monsieur Sébastien Turgeon fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.

### **6.1 au conseil d'établissement**

Le conseil d'établissement a pour fonction :

- ✓ Adopter le projet éducatif;
- ✓ Approuver le plan de réussite;
- ✓ Approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- ✓ Approuver les règles de conduite;
- ✓ Approuver les modalités d'application du régime pédagogique;
- ✓ Approuver les activités éducatives qui nécessitent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ou une modification aux heures d'entrée et de sortie des élèves;
- ✓ Adopter le budget annuel de l'école.

### **6.2 du comité de parents**

Le comité de parents est consulté par la Commission scolaire sur :

- ✓ Le plan stratégique de la Commission scolaire;
- ✓ La division, l'annexion, la réunion du territoire de la Commission scolaire;
- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- ✓ La politique relative au maintien ou à la fermeture d'école;
- ✓ La politique relative aux contributions financières;
- ✓ La répartition des services éducatifs entre les écoles;
- ✓ L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier;
- ✓ Le calendrier scolaire;
- ✓ Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire;
- ✓ Les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire;
- ✓ Les activités de formation destinées aux parents par la Commission scolaire.

Le comité de parents se réunit en moyenne neuf (9) fois par année.

## **7. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS :**

### **7.1 Nomination d'un président d'élection**

Il est proposé par MONSIEUR PAUL GRETH de nommer MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON, pour qu'il agisse à titre de président d'élection.

### **7.2 Nomination de deux scrutateurs**

Les membres de la direction adjointe agiront à titre de scrutateurs.

### **7.3 Procédure pour la mise en candidature**

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

1. Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter;
2. Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close;
3. Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues;
4. S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élection appelle le vote;
5. Le vote est secret;
6. Le président d'élection distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter;
7. Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent;
8. La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue par le président d'élection;
9. En cas d'égalité, le vote est repris;
10. Le président remercie tous les candidats pour leur disponibilité à participer aux affaires du conseil d'établissement;
11. Après la déclaration d'élection, le président d'élection procède à la destruction des bulletins de vote.

### **7.4 Postes à pourvoir au conseil d'établissement**

Considérant que :

- Six personnes siègent au conseil d'établissement de l'école;
- Monsieur Richard Cloutier ne termine par son mandat;
- Monsieur Paul Greth, madame Miriam Bernier et madame Marianne Paul ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire 2017-2018;
- Madame Joanne Béchard et monsieur Sébastien Turgeon complètent leur mandat pour 2018-2019.

Les postes à combler sont :

- Un représentant d'une durée d'un an;
- Trois représentants d'une durée deux ans.

### **7.5 Élection des parents au conseil d'établissement**

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures et présente les candidatures reçues:

- ✓ Monsieur Yannick Martineau propose sa candidature;
- ✓ Monsieur Daniel Gauthier propose la candidature de madame Miriam Bernier;
- ✓ Madame Miriam Bernier propose la candidature de madame Marianne Paul;
- ✓ Monsieur Sébastien Turgeon propose la candidature de monsieur Paul Greth.

#### ***Nomination d'un substitut au conseil d'établissement***

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au conseil d'établissement:

- ✓ Monsieur Daniel Gauthier propose sa candidature

Il est proposé par MADAME JOANNE BÉCHARD de clore la période d'appel de candidatures.

Sont élus par acclamation:

- ✓ Madame Marianne Paul (mandat 2018-2019);
- ✓ Madame Miriam Bernier (mandat 2018-2019, 2019-2020);
- ✓ Monsieur Paul Greth (mandat 2018-2019, 2019-2020);
- ✓ Monsieur Yannick Martineau (mandat 2018-2019, 2019-2020);
- ✓ Monsieur Daniel Gauthier (substitut).

Il est proposé par MADAME JOANNE BÉCHARD d'accepter les candidatures.

### **7.6 Élection au poste de représentant des parents au comité de parents de la Commission scolaire**

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON propose sa candidature au poste de représentant au comité de parents.

#### ***Nomination d'un substitut au comité de parents***

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

MADAME MIRIAM BERNIER propose sa candidature au poste de substitut au comité de parents.

Le président d'élection déclare élus MONSIEUR SÉBASTIEN TURGEON, représentant au comité de parents et MADAME MIRIAM BERNIER, substitut au comité de parents.

### **8. PRÉSENTATION DE LA REDDITION DE COMPTES, ET DES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET ÉDUCATIF**

Monsieur Jonathan Bradley présente le document « Reddition de comptes 2017-2018 » et les grandes orientations du projet éducatif.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun

### **10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 52, par MADAME MIRIAM BERNIER que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Direction